

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 28 MARS 2011

COMPTE-RENDU

Présidence : Mme Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous, sauf :

- Monsieur Pascal LE NEVE (pouvoir à Madame Evelyne BERNARD)
- Madame Céline MATHIEU (pouvoir à Madame Danièle PERRIN)
- Monsieur Michel DIDIER (pouvoir à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Madame Bénédicte DAVID (pouvoir à Monsieur Denis ANDRE)
- Monsieur Pascal SINIGAGLIA (pouvoir à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)
- Madame Jocelyne VALENTIN (pouvoir à Madame Véronique GIRAUD)
- Monsieur Frédéric THIRIET

0 – examen du compte-rendu de la séance précédente

Celui-ci est adopté

1 – examen du compte administratif 2010 de la chaufferie

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2010 :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation de l'exercice 2010	150570,00	194513,33	43943,33
Section d'investissement de l'exercice 2010	229954,59	20981,43	-208973,16
Report 2009 en section d'exploitation	40201,58		
Report 2009 en section d'investissement		225489,51	
Restes à réaliser à reporter en section d'exploitation 2011			
Restes à réaliser à reporter en section d'investissement 2011	15344,77		
Résultat cumulé de la section d'exploitation	190771,58	194513,33	3741,75
Résultat cumulé de la section d'investissement	245299,36	246470,94	1171,58
Totaux cumulés	436070,94	440984,27	4913,33

2 – adoption du compte de gestion 2010 – budget chaufferie

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2010, après vérification de sa totale concordance avec le compte administratif.

3 – affectation du résultat 2010 – budget chaufferie

Le Conseil Municipal décide, après constat des résultats et des restes à réaliser, d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 en totalité au compte 002 (3741,75 €)

4 - adoption du budget primitif 2011 – budget chaufferie

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2011 qui se présente ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation : équilibre à 184733,95 €

Section d'investissement : équilibre à 36 617,43 €

Dans le cadre de la discussion, les conseillers demandent au premier adjoint si la collaboration avec la nouvelle société en charge de la maintenance donne satisfaction. Il est répondu par l'affirmative.

Sur la question de l'augmentation du compte 6061 (fournitures non stockables), il est précisé que l'augmentation des prix du bois et du gaz a été prise en compte.

5 – examen du compte administratif 2010 – budget des forêts

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2010 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement de l'exercice 2010	220452,43	277807,02
Section d'investissement de l'exercice 2010	17515,80	10224,15
Report de l'exercice 2009 en section de fonctionnement		41379,47
Report de l'exercice 2009 en section d'investissement	5443,65	
Restes à réaliser à reporter en section de fonctionnement 2011		
Restes à réaliser à reporter en section d'investissement 2011	9100	
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	220452,43	319186,49
Résultat cumulé de la section d'investissement	32059,45	10224,15
Totaux cumulés	252511,88	329410,64

6 – adoption du compte de gestion 2010 – budget de la forêt

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion, après constat de sa concordance avec le compte administratif.

7 – Affectation du résultat 2010 – budget de la forêt

Le Conseil Municipal, après constat des comptes et des restes à réaliser, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 ainsi qu'il suit :

C /1068 : 21835,30 €

C/002 : 76898,76 €

8 – budget 2011 – budget de la forêt

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2011 de la forêt qui se décompose ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à 321388,76 €

Section d'investissement : équilibre à 54000 € (majoration du C/2117 pour l'acquisition d'une parcelle dans le cadre du plan paysage communautaire).

9 – compte administratif 2010 – service des eaux

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation de l'exercice	183036.71	174102.57	-8934.14
Section d'investissement de l'exercice	29456.99	59781.32	30324.33
Report en section d'exploitation		31129.71	
Report en section d'investissement		14244.03	
Restes à réaliser à reporter en section d'exploitation 2011			
Restes à réaliser à reporter en section d'investissement 2011	43401.50		
Résultat cumulé en section d'exploitation	183036.71	205232.28	22195.57
Résultat cumulé en section d'investissement	72858.49	74025.35	1166.86
Total cumulé	255895.20	279257.63	23362.43

10 – compte de gestion 2010 – service des eaux

Le Conseil Municipal, après constat de la concordance avec le compte administratif, vote ce compte à l'unanimité.

11 – affectation du résultat 2010 – service des eaux

Le conseil municipal, après examen des résultats et prise en compte des restes à réaliser, affecte le résultat de fonctionnement 2010 (22195,57 €) en totalité au compte 002.

12 – budget 2011 du service des eaux

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2011 qui se décompose ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation : équilibre à 240254,57 €

Section d'investissement : équilibre à 132057,36 €

Au cours de la discussion, le problème de l'abandon forcé du calcaire des Glénans conduit à repenser la station de neutralisation dans les années futures. L'Agence de bassin Rhin-Meuse a réalisé une étude qui chiffrerait la dépense à 180000 € de travaux de génie civil essentiellement. Un étalement des mises aux normes est prévu sur une dizaine d'années. Afin de se préparer, la Maire propose de débattre sur une augmentation du m3 de 0,05 € par an et une augmentation de la location de compteur. Deux conseillers proposent de créer des tranches incitatives de consommation : une tranche de base, peu impactée par les augmentations, une tranche « confort » avec une augmentation significative, et une tranche « luxe » qui subirait l'essentiel de la majoration. Le conseil municipal propose de travailler sur les simulations lors d'une prochaine réunion.

13 - compte administratif 2010 – service de l'assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2010 :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation de l'exercice	183868,26	177134.83	-6733.45
Section d'investissement de l'exercice	73730.98	124760.35	51029.37
Report 2009 en section d'exploitation	3896,53		
Report 2009 en section d'investissement		142810,81	
Restes à réaliser en section d'exploitation			
Restes à réaliser en section d'investissement	175876,16	26920,32	
Résultat cumulé d'exploitation	187764.81	177134.83	-10629.98
Résultat cumulé d'investissement	249607.14	294491.48	44884.34
Total cumulé	437371.95	471626.31	34254.36

14 – compte de gestion 2010 – service de l’assainissement

Le conseil municipal, après constat de la concordance avec le compte administratif, vote ce compte à l’unanimité.

15 – affectation du résultat 2010 – service de l’assainissement

Le Conseil Municipal constate que le résultat de fonctionnement est déficitaire. Aucune affectation n’est donc envisageable.

16 – Budget 2011 – service de l’assainissement

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité le budget primitif 2011 qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement : équilibre à 226713.86 €

Section d’investissement : équilibre à 335940.50 €

Au cours de la discussion, un conseiller interroge sur le devenir de l’assainissement de Zainvillers. L’adjoint aux travaux explique qu’une réunion s’est tenue en Mairie et a acté l’arrêt de l’étude de l’avant-projet par l’Etat, par suite des effets conjoints de la réglementation européenne du droit de la concurrence et de la révision générale des politiques publiques. L’étude déjà réalisée, d’excellente qualité, devra être complétée par un autre bureau d’études qui devra travailler sur les deux hypothèses déjà identifiées.

Une autre question sur le traitement des boues permet d’évoquer les sites de traitement à proximité. Ils seront contactés en vue de la renégociation de la convention en cours.

17 – Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal prend acte de l’état des pièces irrécouvrables remis par Madame le Receveur-Percepteur et déclare admettre en non-valeur sur le budget de l’assainissement :

- Le titre R 3-763 (2007) pour 34,98 €
- Le titre R 262002-793 (2008) pour 113,90 €
- Le titre R 3-799 (2009) POUR 90,00 €

Et sur le budget de l’eau :

- Le titre T 900011001039 (2005) pour 253,32 €
- Le titre T 900011001062 (2006) pour 77,29 €
- Le titre T 900011001063 (2006) pour 139,60 €
- Le titre R -1-938 (2007) pour 132,18 €
- Le titre T 900011000847 (2005) pour 145,77 €
- Le titre T 900011000865 (2006) pour 127,13 €
- Le titre R 262002-793 pour 70,96 €
- Le titre R-3-799 (2009) pour 83,19 €

18 – Mise à jour du tableau des emplois

Un agent ayant réussi son concours d’ATSEM, Le Conseil Municipal suit la proposition de Madame la Maire et supprime un poste d’adjoint technique territorial de 1^{ère} classe au 1^{er} avril 2011. Il crée le même jour un poste d’ATSEM de 1^{ère} classe.

19 – Vente de terrain pour aisance

Le Conseil Municipal donne son accord à la vente de 300 m2 de terrain situé en zone NC du POS, à la limite entre VAGNEY et GERBAMONT au prix de 5 € le m2, s'agissant d'un terrain pour aisance.

20 – Adhésions et retraits au SDANC

Le Conseil Municipal donne son accord au retrait de VOUVRES, AOUZE, BEGNECOURT, GELVECOURT et LEDEVILLE ET BONFAYS et à l'adhésion de BIFFONTAINE

21 – adhésions au SMIC

Le conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de DENIPAIRE, LA PETITE FOSSE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FAVE ET DE LA MEURTHE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HURE.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Un conseiller demande que le prix du KW produit par la chaufferie soit remis à un prochain conseil
- Une conseillère signale des problèmes de chauffage au cinéma

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 23 heures 05.

Vu pour publication et affichage,

LA MAIRE,

Evelyne BERNARD